

# Nicolas, Veilleur, prisonnier politique

## Répression

Condamné en première instance à deux mois de prison ferme, relâché après vingt-trois jours de privation de liberté, Nicolas Bernard-Buss est le symbole de la répression contre les opposants à la loi Taubira. Enquête sur un scandale d'État.

Il venait d'avoir 23 ans. Il était étudiant, hyperactif, bien inséré socialement. Sans être encarté nulle part, il militait, comme de nombreux jeunes de sa génération, contre le projet de loi Taubira instaurant le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels. Le 14 avril, il avait fondé et développé très vite, avec quelques amis, le mouvement des Veilleurs. Il s'appretait à passer ses examens de fin d'année. Nicolas était un garçon comme les autres. Jusqu'à ce 16 juin 2013.

Ce soir-là, François Hollande creuse la tombe de sa popularité en plombant l'audience de l'émission *Capital*, sur M6. Le vrai spectacle est dans la rue. Plus d'un millier de manifestants habillés de vêtements aux couleurs bigarrées et brandissant des drapeaux bleu-blanc-rose, encadrés par des centaines de CRS, l'attendent pour lui manifester une énième fois leur opposition au mariage homosexuel. Le président s'esquive et emprunte une porte dérobée. La foule se disperse. Avec une vingtaine d'amis, Nicolas remonte l'avenue de la Grande-Armée et débouche sur les Champs-Élysées. « Hollande ! Ta loi, on n'en veut pas ! »

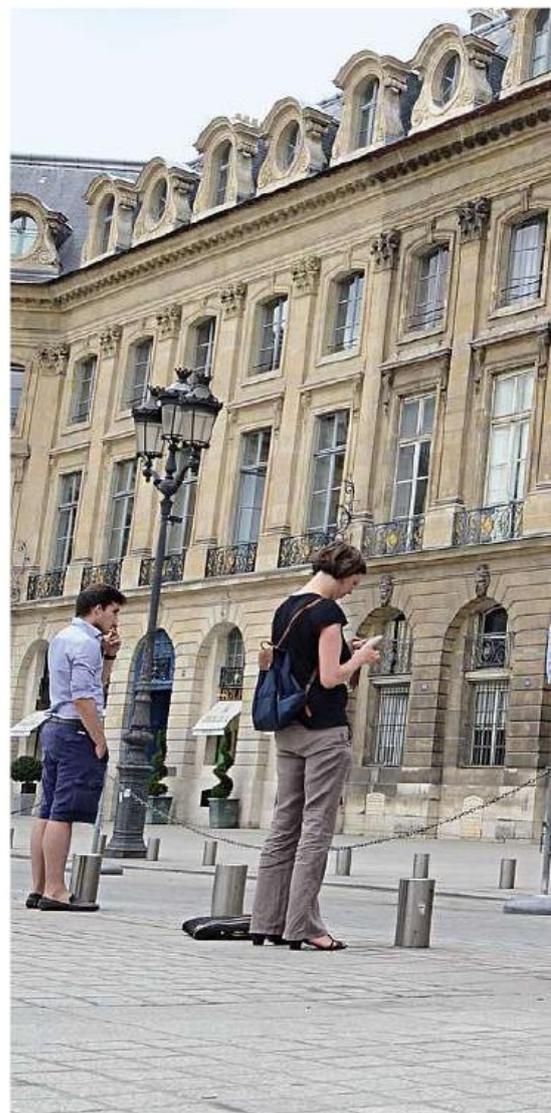
À la station de métro Franklin-Roosevelt, une masse de CRS fond sur le petit groupe. Panique. Nicolas s'engage dans la rue François-I<sup>er</sup> avec un ami, gagne la rue de Marignan. Pris en tenaille, les deux jeunes détalent. Une voiture de la brigade anticriminalité (Bac) débouche à contre-sens dans la rue. L'un est attrapé, l'autre s'engouffre dans une pizzeria pour s'y réfugier et monte à l'étage. Brouhaha au rez-de-chaussée. Un cordon de CRS ceinture le restaurant. Les policiers en civil montent. Ils sont trois. L'assaut est chirurgical, les policiers se ruent sur Nicolas et le passent à tabac. Deux Taser sont bra-

qués sur ses tempes, il est rapidement "saucissonné", soulevé et jeté à l'arrière de la voiture de la Bac. Dix-sept points de lésion et hématomes seront constatés après l'arrestation.

La suite est kafkaïenne. La machine politique, judiciaire et médiatique s'emballa. Pour la première fois, un jeune homme de 23 ans au casier judiciaire vierge écopera d'une peine de prison ferme assortie d'un mandat de dépôt, qu'il ira purger le soir même sous la lettre d'écrou Z – classification réservée aux détenus les plus dangereux – dans la plus grande maison d'arrêt d'Europe ; sa cellule est voisine de celle de Redoine Faïd, ex-ennemi public numéro un.

**Pour la première fois depuis la loi Dati de 2009**, une peine de moins de deux ans de prison sera exécutée alors que le juge d'application des peines conclut systématiquement à la remise en liberté des condamnés. Pour la première fois, la justice de ce pays emprisonnera pour délit d'opinion un jeune inoffensif, alors que près de 100 000 peines de prison ferme ne sont pas exécutées chaque année...

On reproche à Nicolas une "détérioration" dans la pizzeria. Contrairement à la rumeur, le restaurateur ne portera pourtant pas plainte, malgré de multiples pressions. On lui reproche aussi d'avoir dissimulé son identité. Abandonnés lors du procès, ces deux chefs d'accusation seront pourtant largement relayés par la presse. La même presse insistera lourdement sur la prétendue insolence de Nicolas lors du procès. En occultant certains vices de procédure – la notification de garde à vue au bout de quatre heures, le transfert du commissariat au dépôt après l'expiration des quarante-huit heures de garde à vue, le



renvoi d'un avocat venu le conseiller en pleine nuit...

Le silence commence à se rompre au sujet des conditions déplorables de sa garde à vue : brimades, policiers qui le prennent en photo avec leur téléphone comme un trophée de chasse, promiscuité forcée avec des transsexuels alors que des cellules restent vides, premier repas servi au bout de vingt-quatre heures, renversé à même le sol, officier de police judiciaire qui propose de jouer sa relaxe au « bras de fer », changement fréquent de commissariat pour détruire les repères, provocations, moqueries...

Face à tant d'incohérences, de détournements et d'injustice, *Valeurs actuelles* a mené l'enquête. Parmi les acteurs de la condamnation de Nicolas, certaines langues se délient. Tous ne sont pas fiers d'avoir permis qu'un tel "deux poids, deux mesures" déshonore l'institution qu'ils sont censés servir. « Les ordres venaient d'en haut, entend-



onsouvent. *Detout en haut.* » Et le slogan “Dictature socialiste” scandé par les opposants au “mariage pour tous” paraît moins folklorique.

**Malgré les dizaines de personnes qui veillent en soutien** devant le commissariat dès le début de la garde à vue et le climat de tension particulier autour de l’affaire, le parquet exige la comparution immédiate de Nicolas. Pour ses juges, le déroulement de l’audience est accablant. Les chefs d’accusation varient : Nicolas est finalement, dans les dernières minutes de sa garde à vue, accusé de “rébellion”, “fourniture d’identité imaginaire” et de “refus de prélèvement des empreintes digitales et photographiques”. La rébellion repose, sans preuves, sur les seuls témoignages de deux policiers qui affirment, chacun se contredisant, avoir interpellé Nicolas « seul » à l’étage de la pizzeria. La défense demande à pouvoir visionner les images

fournies par les Taser, munis d’une caméra et d’un micro qui enregistrent dès que l’arme est dégainée. On leur oppose que ces images ne peuvent être d’aucune utilité. Fermez le ban.

Vient l’accusation de “refus de prélèvement des empreintes digitales et photographiques”. Regards interloqués sur les bancs de la défense. On a en effet

**La sentence tombe. Froidement, la magistrate prend soin de lire les peines dans l’ordre le plus cruel.**

demandé à Nicolas de se soumettre à un prélèvement ADN, qu’il a refusé, mais c’est sur un autre test, palmaire et photographique, que porte l’accusation. Un gardien de la paix certifie le refus de Nicolas de se plier à ce test, auquel il s’était pourtant soumis trois semaines plus tôt, lors de sa précédente garde à vue, le 25 mai, après laquelle il avait été

jugé – et relaxé – pour avoir organisé, avec 57 autres gardés à vue, l’opération “fortin” sur les Champs-Élysées, la veille de la dernière “manif pour tous”...

Restent les fantasmes sur l’accusation de “fourniture d’identité imaginaire” : a-t-il volontairement décliné une identité incomplète ? La réalité est glaçante : les juges reprochent à Nicolas d’avoir menti sur son prénom, lequel est en réalité, selon son acte de naissance, Giordano-Bruno. Stupeur. Nicolas n’a jamais entendu ces prénoms, il est certain de bien s’appeler Nicolas, Stanislas, Henri. La lecture de l’acte de naissance lui donnera tort : c’est une virgule manquante entre le nom de la rue Giordano-Bruno, où il est né, et ses trois prénoms qui lui vaudra cette accusation de mensonge...

La sentence tombe. La magistrate prend soin de lire les peines infligées dans l’ordre le plus cruel : « 1 000 euros d’amende sans sursis. » « Assortis de deux

► *mois de prison avec sursis.* » « *En complément d'une peine de prison ferme de deux mois.* » Tout s'effondre. Le mandat de dépôt, qui vaut enfermement immédiat, n'est pas prononcé tout de suite. Nicolas est menotté. Dernière salve : « *Compte tenu de la dangerosité de l'incriminé, nous assortissons cette peine à un mandat de dépôt à effet immédiat et exécutoire à l'instant. Il devra être conduit dès ce soir à la prison de Fleury-Mérogis.* »

Si sa condamnation semblait acquise d'avance, sa libération l'est de même. Une procédure exceptionnelle est lancée pour le faire comparaître en appel, moins de trois semaines après son incarcération ! Cas unique dans

### Il faut à tout prix libérer l'opposant pour éviter une invasion des Champs-Élysées le 14 juillet.

L'histoire de la justice française : il faut libérer l'opposant pour éviter une invasion des Champs-Élysées le 14 juillet. Le libérer, mais le reconnaître coupable : Nicolas voit sa peine réduite à 3 000 euros d'amende, dont 1 500 avec sursis, quitte à confirmer en appel des chefs d'accusation surréalistes.

À sa sortie de prison, Nicolas est immédiatement accueilli en province par sa famille. C'est un garçon en reconstruction, troublé aussi bien par les menaces reçues et le saccage de son appartement, peu avant son arrestation, que par ses vingt-trois jours de privation de liberté, que nous avons reçu à *Valeurs actuelles*, après une veillée place Vendôme. Nicolas est arrivé simplement, à pied, vêtu de son polo bleu à col rose du "camping pour tous". À son poignet, le bracelet rose de la Manif pour tous, siglé d'un catégorique "Non à la loi Taubira", signe que rien ne lui fera abandonner son combat. Plus que jamais, "On ne lâche rien" reste son slogan, qu'il aime à décliner en répétant que « [sa] détermination est intacte ». Ses prochains combats sont tout désignés : l'enseignement de la théorie du genre à l'école, la procréation médicalement assistée, la gestation pour autrui. À travers ses propos filtrent un calme et une résilience qui forcent le respect. Nicolas s'est confié, il avait besoin de raconter. Pour *Valeurs actuelles*, il livre un témoignage d'une exceptionnelle gravité. ●

Geoffroy Lejeune



## Nicolas raconte Fleury-Mérogis

### Exclusif

Du 19 juin au 9 juillet, le militant contre la loi Taubira Nicolas Bernard-Buss, matricule 404 247, purge sa peine à Fleury-Mérogis après deux jours de garde à vue. L'incroyable récit de sa descente aux enfers.

Comment avez-vous vécu votre condamnation ?

Après quarante-huit heures de garde à vue et vingt heures de dépôt, je pensais que plus rien ne pourrait me choquer. Pourtant, dès l'instant où les juges prononcent le mot « prison », tout bascule dans une nouvelle disproportion. Immédiatement menotté, je suis conduit dans la cour du Palais de justice et poussé dans le fourgon de l'administration pénitentiaire avec d'autres condamnés. Placés dans des box minuscules, nous sommes ballottés comme du bétail. On est en juin, il fait affreusement chaud et nous sommes privés d'eau.

Le fourgon reste bloqué une heure dans la cour avant de prendre l'autoroute pour Fleury-Mérogis, où des embouteillages nous ralentissent pendant deux heures trente. Autour du fourgon, les gens empruntent le chemin des vacances. Les autres détenus se moquent de moi : « *Petit bourgeois, qu'est-ce que tu fais là ?* » Je me fais insulter. Ils croient impossible que je sois condamné pour rébellion : « *Tu dois être un gros pervers, on va te défoncer en prison.* »

Vous avez peur ?

Je n'ai pas le temps de réfléchir. Je suis conduit de force à l'espace d'enregistrement d'écrou. Photographié, analysé sous toutes les coutures, empreintes, paumes, etc., le prisonnier devient un objet. Sans entrer dans les détails sordides, la fouille en prison est intégrale. On me déshabille, les vêtements sont fouillés, les coutures déchirées. À la première plainte, ce sont des coups, des insultes, des brimades. Il y a 4 marques jaunes au sol, il faut se mettre à quatre pattes dessus, comme un animal, pendant que quelqu'un vérifie qu'on n'a rien à cacher. C'est dégradant, déshumanisant, profondément humiliant. Trois heures plus tôt, j'en aurais jamais pensé voir la prison. Je suis désormais le détenu numéro 404 247. Pour éviter d'être placé en cellule avec « *un codétenu qui va [me] calmer* » (sic), je fais en sorte d'être "isolé médical" en refusant de passer sous les rayons X obligatoires du service radiologie.

À quoi pensez-vous ?

J'adopte un comportement de survie, l'important est d'économiser ses



PHOTOS: DR - A. GELBER/ARTISTO MINUTES/GRIPA

forces. Je demande à prendre la douche que j'attends maintenant depuis trois jours. « *Hors de question, vous verrez ça avec le surveillant d'aile.* » Pour ma première nuit à Fleury, je suis donc tout seul dans une cellule de 3 mètres carrés, au rez-de-chaussée. Il y a des excréments dans les coins, du vomi séché aux murs, la paille est imbibée d'urine. Il me reste soixante-deux jours à endurer, dans une position d'infinie faiblesse, libre de rien, privé de tout.

### Vous craquez ?

Lorsqu'on est mis à l'épreuve de cette manière, l'esprit développe une capacité de résistance. Je me sentais en danger, j'étais maltraité dès qu'on me déplaçait, bousculé en toute occasion. Je me suis interdit le désespoir et j'ai prié. Même déshumanisé, je n'ai pas craqué en prison, ni depuis, d'ailleurs. Mais ça va forcément finir par arriver.

### Qu'avez-vous le plus mal vécu ?

Seul dans ma cellule, sans aucune activité, sans repères, entre des affichettes pornographiques collées sur les murs, j'ai dû lutter pour ne pas me sentir un sous-homme. La première nuit, j'ai réalisé très vite ce qui serait le plus dur : les bruits de la prison. C'est le plus violent. En permanence, des détenus sont en train de crier, de taper, de pleurer – des sanglots épouvantables –, de se cogner la tête contre les barreaux. J'entends des cris de démente, de folie, parfois des ricanements, juste à côté. C'est nerveusement insupportable, il y a de quoi devenir fou.

### Y a-t-il des moments de répit ?

La tension est permanente. Je reste marqué par le bruit de la serrure quand les gardiens entrent dans la cellule et par celui des trois verrous quand ils la quittent.

Je suis au rez-de-chaussée, les détenus des étages jettent leurs ordures par leur fenêtre, qui tombent devant mes barreaux. Quand je regarde dehors, je vois des ordures, des rats, des corbeaux et, dans la cellule, des blattes et des cafards... Mais si les conditions physiques et d'hygiène sont éprouvantes, c'est la violence psychologique qui met à plus rude épreuve.

### Comment réagissez-vous ?

Durant mes trois semaines de prison, j'ai été en cellule tout le temps, interdit de promenade, de téléphone, de correspondance, de parloir... Je n'ai pu avoir de contacts qu'avec mes avocats, un aumônier, et des députés qui m'ont rendu visite. Je ne pouvais pas écrire. J'ai demandé un stylo, qui m'a été refusé au nom de ma « *dangerosité* ». Des objets aussi idiots que celui-ci prennent une grande valeur. Tout devient relatif. La nourriture a beau être infâme, elle est distribuée en si faible quantité qu'on ne peut se permettre de faire la fine bouche. Cela fait déjà une semaine que je suis privé de liberté, je n'ai eu aucun contact avec ma famille, je m'inquiète.

### Voyez-vous vos avocats ?

Ce sont eux qui m'informent de l'énorme mobilisation à l'extérieur. À ce moment-là, savoir que mon incarcération peut servir à remobiliser les opposants à la loi Taubira me redonne un moral d'acier.

### Quels repères gardez-vous ?

Aucun, le système carcéral est là pour casser tout repère. À chaque entrée et sortie de cellule, on subit une fouille intégrale. La violence réside aussi dans le ton utilisé par les seules personnes qui s'adressent à nous et viennent nous chercher en disant : « *Viens, toi, allez, sors !* » On perd confiance en soi, même si on a décidé de résister. On commence à se demander si on n'a pas mérité ça.

La perte de repères est aussi temporelle : je n'ai aucun moyen d'avoir l'heure, et pour compter les nuits, je fais des encoches dans une allumette trouvée à côté des barreaux. En comptant les jours qui passent, je pense à mes partiels : « *En ce moment même, en lieu et place de la prison, je devrais passer mes oraux.* »



## ► Vous restez à l'isolement ?

Mes avocats me préviennent que des députés veulent venir me voir. Je porte toujours les habits du jour de mon arrestation. Je n'ai toujours pas vu de douche ni de savon, au bout du septième jour de prison, du dixième de privation de liberté. Très tôt le matin, en catastrophe, des surveillants débarquent pour me changer de cellule. Je quitte le bâtiment D4, le plus insalubre, jamais rénové depuis la construction de Fleury, en 1968, pour une cellule du quartier de très haute sécurité (THS). La cellule est un peu plus grande, il y a une table, une chaise et un semblant de douche. Deux heures plus tard, les députés sont là.

## Vous n'avez aucun contact avec les autres détenus ?

Je suis passé de l'isolement médical à l'isolement total sous très haute sécurité, j'ai donc croisé très peu de prisonniers. En revanche, ma cellule au THS était voisine de celle de Redoine Faïd [le braqueur spécialisé dans l'attaque de fourgons blindés, évadé à l'aide d'explosifs, le 13 avril, de la maison d'arrêt de Sequedin, dans le Nord, après une prise d'otages, repris et incarcéré à Fleury-Mérogis, NDLR]. Je ne l'ai jamais vu, la très haute sécurité interdit tout contact, mais j'ai pu discuter avec lui par la fenêtre. Je lui ai dit en riant : « Si tu t'évades, prends-moi avec toi ! »

## Dans quel état d'esprit êtes-vous à ce moment-là ?

Grâce aux témoignages de soutien reçus de l'extérieur, la vie en prison semble moins éprouvante. On m'apporte le courrier des deux premiers jours, daté des 20 et 21 juin. Il y a plus de 700 lettres. Les surveillants me signifient qu'ils n'ont pas pu tout ouvrir, lire et trier, et que le reste arrivera plus tard. Le lendemain, ils reçoivent plus de 1 000 lettres en une journée. Souvent cité, le leitmotiv des Veilleurs, "Même le plus noir nuage a toujours sa frange d'or", prend tout son sens. Je profite de cette occasion pour remercier très chaleureusement tous ceux qui m'ont soutenu dans cette épreuve. Ce fut un réconfort immense. ●

Propos recueillis  
par Geoffroy Lejeune,  
Cyril de Beketch  
et Floriane Dumazert

# Le pari biaisé de Hollande sur le chômage

## Promesse

Le chef de l'État s'est engagé à inverser la courbe du chômage d'ici à la fin de l'année. S'il y arrive, ce ne sera qu'à force de manipulations.

Les meilleures intentions cachent souvent un véritable enfer. Le 9 septembre 2012, s'exprimant au 20 heures de TF1, François Hollande s'était engagé, pour la première fois, à « *inverser d'ici un an la courbe du chômage* ». Pari alors audacieux dans une France marquée par la litanie de plans sociaux et l'entrée en récession. Voyant bien que sa promesse était mal partie, le président de la République s'est livré à une petite manipulation. À l'occasion des vœux prononcés le 31 décembre, il a renouvelé son engagement mais l'a décalé de trois mois sans que personne s'en aperçoive en évoquant « *la mobili-*

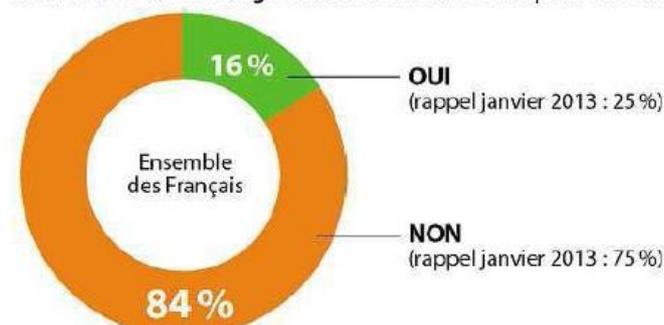
*sation de tous pour inverser coûte que coûte la courbe du chômage d'ici à la fin de 2013* ».

Mais même en se donnant trois mois de plus, François Hollande est encore loin de gagner son pari. Pour trois raisons sur lesquelles s'accordent la plupart des économistes, y compris certains de gauche comme Philippe Aghion, qui a pourtant conseillé le président de la République pendant sa campagne électorale. *Primo* : pour qu'une économie et des entreprises se mettent à recréer des emplois, il faut une croissance d'au moins 1,5 %. Or les prévisions pour

## Sondage Hollande discrédité

Plus qu'un désaveu, un discrédit cinglant. Le résultat de notre sondage exclusif Ifop *Valeurs actuelles* révèle à quel point les promesses de François Hollande ne leurent plus les Français : à la question "Pensez-vous que l'objectif annoncé par François Hollande d'une inversion de la courbe du chômage à la fin de l'année 2013 peut être atteint ?", près de 9 Français sur 10 (84 %) répondent "non", seuls 16 % répondent "oui". En janvier 2013, ils étaient encore 25 % à croire en la parole présidentielle. Signe du fossé entre l'exécutif et les Français, la part de ceux ne croyant "probablement pas" à l'inversion de la courbe du chômage est restée stable (41 %) depuis janvier, tandis que celle des Français n'y croyant "certainement pas" est passée de 34 à 43 % ! L'électorat de Hollande est, lui aussi, résigné : 65 % des sympathisants de gauche ont répondu "non" à la question, mais c'est surtout dans les classes populaires (86 %) et dans les communes rurales (85 %) que la rupture avec le président semble consommée. G. L.

Pensez-vous que l'objectif annoncé par François Hollande d'une inversion de la courbe du chômage à la fin de l'année 2013 peut être atteint ?



Sondage Ifop réalisé du 29 au 31 juillet 2013 par questionnaire auto-administré en ligne sur un échantillon de 1 005 personnes, sélectionné selon la méthode des quotas, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.